

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À L'HÔTEL LOEWS LE CONCORDE
1225, COURS DU GÉNÉRAL DE MONTCALM
SALLE LE PILOT
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 20 MARS 2003

Adopté tel que modifié à la séance du Conseil du 12 juin 2003

Présences : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin
M^e Micheline Bélanger
M^e Gérald Bernard
M^e Monique Corbeil
M^e Laurence Demers
M^e France Desjardins
Monsieur Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
Madame Anne-Marie Lemieux
M^e Gaétan Lemoyne
Monsieur Jeannot Richard
M^e Andrée St-Georges

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président
M^e Sylvie Gosselin, avocate

Absence : M^e Louis Morin

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il invite M^e Laurence Demers et monsieur Jeannot Richard à se présenter pour le bénéfice des nouveaux membres.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

L'item " **Rédaction des décisions du Conseil sur les plaintes: préparation de suggestions de décisions-types**" de la rubrique 1.4 est reporté à la séance qui sera tenue à huis clos.

A la rubrique 1.5 l'item : « **Participation des juristes** » est ajouté.

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par M^e Gérald Bernard, l'ordre du jour de la séance publique est adopté tel que modifié.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2003

Sur la proposition de M^e France Desjardins, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, le procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2003 est adopté.

1.4 Sujets d'information

Démission de madame Line-Sylvie Perron et suivi des nominations quant aux postes vacants au sein du Conseil

Monsieur Laurent McCutcheon fait état de la démission de madame Line-Sylvie Perron à titre de membre du Conseil.

Lors de sa rencontre avec le ministre de la Justice en février 2003, le président du Conseil a fait part à ce dernier de l'importance de combler les trois postes de membre qui sont vacants au sein du Conseil.

Adoption du Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec : suivi

Monsieur McCutcheon fait état des commentaires reçus des représentants du ministère de la Justice quant à la version anglaise du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec*. Les articles 7, 17 et 19 font l'objet de ces commentaires.

Après discussion, les membres du Conseil acceptent de modifier les articles 7 et 19 de la façon suivante :

Article 7 : par le remplacement du mot "**duties**" par le mot "**functions**";

Article 19 : par la suppression d'un des mots "**duties**" s'y retrouvant deux fois et par le remplacement des mots "**or the ability to usefully carry out his functions**" par les mots "**or the effective performance of his office**".

Quant à l'article 17, les discussions sont suspendues afin de permettre à certains membres d'effectuer des consultations.

Revue de presse

M^e Sophie Vaillancourt présente la revue de presse et la jurisprudence reliées aux activités du Conseil.

1.5 Suivi des préparatifs pour le colloque du 1^{er} mai 2003

M^e Sophie Vaillancourt informe les membres que 277 personnes se sont inscrites au colloque.

Participation des membres du Conseil au colloque et aux ateliers

Les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu pour eux de participer au colloque ainsi qu'aux ateliers qui y seront tenus, puisqu'il s'agit d'un moment propice aux échanges et à la réflexion.

Il est suggéré d'organiser éventuellement de nouvelles rencontres avec les représentants du Conseil et les membres des différents tribunaux.

Participation des juristes

Il est discuté de la participation des juristes des différents tribunaux au colloque du 1^{er} mai 2003. Les présidentes et présidents de ces tribunaux transmettront à M^e Vaillancourt les inscriptions de leur personnel, s'il y a lieu.

1.6 Nouveau calendrier des séances et lieux des séances

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 12 juin 2003 à Québec. Monsieur Laurent McCutcheon demande de réserver également le 11 juin, puisque plusieurs dossiers de plaintes seront examinés. La confirmation d'une séance le 11 juin 2003 aura lieu après le colloque du 1^{er} mai 2003.

Une séance à Québec, le 13 novembre 2003, est ajouté au calendrier des séances.

1.7 Varia

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 10h30.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 30 janvier 2003 et pour l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de M^e Gérald Bernard, appuyée par M^e France Desjardins, l'ordre du jour de la séance à huis clos est adopté tel que modifié.

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par M^e Micheline Bélanger, le procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 30 janvier 2003 est adopté.

État des dossiers de plaintes

Il y a actuellement 23 plaintes pour lesquelles un dossier est ouvert. Les dossiers n^{os} 76, 86, 97 à 105 seront examinés à la présente séance.

Examen des plaintes des dossiers n^{os} 76, 86, 97 à 105

Onze plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*, pour les motifs énoncés aux décisions.

Fin de la séance à huis clos à 13h55.

Réouverture de la séance publique

Après discussion, les membres du Conseil acceptent de modifier l'article 17 du *Code de déontologie des membres du Tribunal administratif du Québec* de la façon suivante :

Article 17 : par le remplacement des mots "**activity or political party participation**" par les mots "**activity or partisan political participation**".

M^e Gaétan Lemoyne, appuyé par M^e Hélène Gouin, propose l'adoption de la résolution suivante :

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 30 janvier 2003, le Conseil a adopté les versions française et anglaise du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* ;

CONSIDÉRANT que le 13 février 2003, les deux versions du Code ont été transmises au ministre de la Justice afin d'obtenir l'approbation du gouvernement;

CONSIDÉRANT la réception, le 13 mars 2003, des commentaires de la Direction de la recherche et de la législation ministérielle du ministère de la Justice, suite à la vérification de la traduction anglaise de ce Code;

Il est résolu que les modifications suivantes soient apportées à la version anglaise du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* :

- L'article 7 de ce Code est modifié par le remplacement du mot "**duties**" par le mot "**functions**";
- L'article 17 est modifié par le remplacement des mots "**activity or political party participation**" par les mots "**activity or partisan political participation**" ;
- L'article 19 est modifié :
 - par la suppression d'un des mots "**duties**" s'y retrouvant deux fois;
 - par le remplacement des mots "**or the ability to usefully carry out his functions**" par les mots "**or the effective performance of his office**" .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil. Le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* tel qu'adopté en version anglaise est joint en annexe du présent procès-verbal.

Fin de la séance publique à 14h05.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate